



LES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

En maternelle et élémentaire, le conseil d'école est l'instance dans laquelle les représentants de parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'établissement en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Les parents membres des associations de parents d'élèves peuvent servir de lien entre les parents de tous les élèves de l'école et les membres de l'école (enseignants, directrice et personnels de l'école), le VAL pour les temps périscolaires (NAP, cantine, mercredi, garderies, vacances, etc ...), mais aussi la Mairie de Courbevoie.

QUI SOMMES-NOUS ?

Une association indépendante, apolitique, à l'écoute des parents, au service de nos enfants

Nos valeurs

écoute, ouverture, implication, information, indépendance

Créée il y a 15 ans à Courbevoie, La Lipe est un réseau de parents qui relaie vos préoccupations pour obtenir des résultats concrets en toute liberté et toute indépendance.

Si vous avez envie de vous investir, selon vos disponibilités, dans la vie de l'école de votre enfant, et si vous souhaitez partager vos idées, alors rejoignez-nous !

Si au cours de l'année vous souhaitez recevoir ou continuer à recevoir des informations de notre part, **pensez à indiquer de façon lisible votre adresse email dans les fiches de renseignements.**

La Lipe vous garantit ne faire aucune utilisation de votre adresse autre que la délivrance d'informations ponctuelles pouvant concerner vos enfants, ou vous en tant que parents.

Une liste de parents indépendante présente dans 17 établissements de Courbevoie, de la maternelle au lycée : Alphonse Daudet ● Les Ajoncs ● Les Genêts ● Molière ● Les Vanettes ● Sonia Delaunay ● Jean Mermoz ● Alphonse de Lamartine ● Anatole France ● André Malraux ● Logie ● Rouget de Lisle ● Collège Alfred de Vigny ● Collège Georges Pompidou ● Collège Les Bruyères ● Lycée Lucie Aubrac ● Lycée Paul Lapie



La Lipe est une **Liste Indépendante des Parents d'Élèves** présente à Courbevoie depuis 14 ans, et au sein de André MALRAUX depuis 3 ans maintenant. L'association a trouvé sa place au sein de l'école pour y devenir l'association majoritaire depuis 1 an.

Ayant des membres présents dans tous les niveaux de classes de l'école, notre rôle est de relayer les préoccupations des parents et de travailler de manière constructive aussi bien avec Mme Chastang, la directrice de l'école, que les autres membres de l'environnement scolaire de nos enfants : les enseignants, le personnel de l'école, la Mairie, le VAL, l'académie...

Pour cette nouvelle année scolaire qui démarre, la Lipe souhaite une bonne rentrée à vos enfants et vous délivre quelques informations qui pourraient vous intéresser.

LES HORAIRES

HORAIRES DU MATIN :

Garderie du matin : entre 8h et 8h20.
Entrée des élèves dans l'école: entre 8h20 et 8h30.
A 8h30, la sonnerie retentit et les portes ferment !

La garderie du matin est gratuite.
Cependant, pour en bénéficier, même occasionnellement, il est indispensable que votre enfant y soit inscrit (inscription possible jusqu'à fin Septembre sur « Courbevoie chez moi »)

HORAIRES DE SORTIES POSSIBLES :

Pour le lundi, mardi et jeudi :

- ✓ à 11h30 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine, avec un retour entre 13h20 et 13h30
- ✓ à 16h30 après la classe
- ✓ entre 18h00 et 18h45 pendant la garderie du soir

Pour le mercredi :

- ✓ à partir de 11h30 après la classe et au plus tard, jusqu'à 12h30 durant la garderie pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisir l'après-midi
- ✓ à partir de 17h le soir après l'accueil de loisir et jusqu'à 18h45

Pour le vendredi :

- ✓ à 11h30 après la classe
- ✓ à 13h30 après la cantine
- ✓ à partir de 16h30 après les NAPs et jusqu'à 18h45

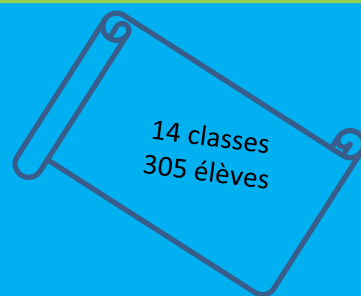


Les retards des parents, qui viennent chercher leurs enfants après 18h45, sont susceptibles d'être facturés d'une pénalité de 10 € par le VAL.

LES CLASSES



- ✓ 2 CP
- ✓ 1 CP / CE1
- ✓ 3 CE1
- ✓ 2 CE2
- ✓ 2 CM1
- ✓ 1 CM1 / CM2
- ✓ 2 CM2
- ✓ 1 UPE2A



LES VACANCES SCOLAIRES



Vacances de la Toussaint : du vendredi 16 octobre au soir au lundi 2 novembre au matin

Vacances de Noël : du vendredi 18 décembre au soir au lundi 4 janvier au matin

Vacances d'hiver : du vendredi 12 février au soir au lundi 1^{er} mars au matin

Vacances de printemps : du vendredi 16 avril au soir au lundi 3 mai au matin

Pont de l'ascension : les cours ne seront pas assurés le vendredi 14 Mai

Lundi de la Pentecôte : les cours ne seront pas assurés le lundi 24 mai

Fin des cours : vendredi 6 juillet au soir

LES OBJETS INTERDITS

SUR LE TEMPS EDUCATION NATIONALE :

- ✓ Les objets contondants ou tranchants,
- ✓ Les briquets ou allumettes,
- ✓ Les téléphones mobiles, qui seront confisqués,
- ✓ Les bonbons, également interdits sauf pour les fêtes et, dans ce cas, distribués par les enseignants,
- ✓ L'argent, en dehors des sommes demandées par l'école,
- ✓ Les bijoux et les écharpes, fortement déconseillés pour raison de sécurité,
- ✓ Certains jeux, cordes à sauter, élastiques et autres, susceptibles d'être détournés de leur usage récréatif, qui seront confisqués dans ce cas.



SUR LE TEMPS VAL :

Tous les jouets extérieurs à l'école sont interdits.

L' ASSURANCE SCOLAIRE

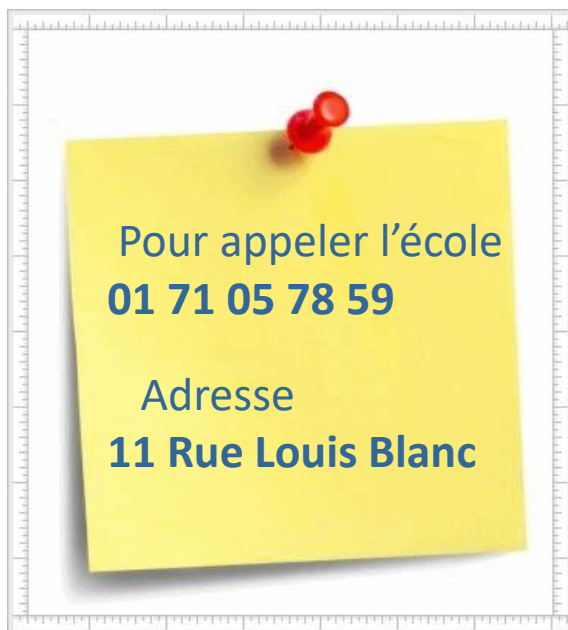
Pourquoi est-elle obligatoire ?

L'assurance scolaire n'est pas exigée pour les activités obligatoires mais elle sera exigée pour les activités facultatives organisées par l'établissement : visite d'un musée, séjour linguistique, classes de découverte et toute sortie facultative en général. Elle est aussi nécessaire pour l'enfant qui fréquente la cantine et pour les activités périscolaires. C'est pour cela qu'elle nous est réclamée à chaque rentrée scolaire.

Que garantit-elle ?

- Les dommages causés par l'enfant : c'est la garantie « responsabilité civile », très souvent incluse dans les contrats d'assurance « multirisques - habitation ».
- Les dommages subis par l'enfant pour lequel l'établissement ou le personnel ne peut être mis en cause (exemples : l'enfant chute seul ; l'enfant a été blessé mais le « coupable » est inconnu ; l'enfant reçoit des pierres chutant d'une falaise...) : c'est la garantie « individuelle accident ». Les assurances « individuelle accident » ont souvent plusieurs niveaux de garantie. Le plus basique (généralement appelée assurance scolaire) est la couverture du trajet « école – domicile » et « sortie scolaire », les plus complètes (généralement appelée assurance extra-scolaire) offrent une protection 24h/24, quelle que soit l'activité (sport, loisir, vacances...) et le lieu géographique. Certains contrats personnels (garantie individuelle accidents ou garantie des accidents de la vie par exemple) peuvent, par ailleurs, aussi garantir les accidents corporels subis par l'enfant.

NOTE: Les assurances scolaires peuvent proposer, en plus de la responsabilité civile et de l'individuelle accident, des clauses plus spécifiques : vol ou perte de cartable, casse des lunettes, aide scolaire pendant l'hospitalisation, qui ne sont aucunement obligatoires.



Les menus de la cantine

Consultez les menus sur le panneau de l'école ou avec l'application gratuite « Bon'App »

bon'App



Fournitures scolaires



Grâce à la LIPE, bénéficiez de la livraison gratuite
Avec le code **20RA1X6** sur www.rentreediscount.com

Etiquettes pour vêtements et fournitures

Pour marquer les affaires de vos enfants, la LIPE vous permet de bénéficier chez A-qui-S de:

- 5% de réduction dès le 1^{er} produit commandé
- 10% de réduction à partir du 3^{ème} produit commandé
- 15% de réduction à partir du 6^{ème} produit commandé

Avec le code **COU1318** sur www.a-qui-s.fr

